



Acte n°2022C177

D E L I B E R A T I O N

S E A N C E D U C O N S E I L C O M M U N A U T A I R E D U 2 8 N O V E M B R E 2 0 2 2

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 34

Pouvoirs : 2

Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 22/11/2022

Le 28 novembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Anne-Marie DEGUEURCE, Daniel DOMPOINT, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Bernard REY (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Gaëlle LICHTLE.

OBJET : ECONOMIE - Aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge de l'économie et de la culture, rappelle que le Conseil communautaire a voté l'octroi d'un dispositif d'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente par sa délibération du 27 novembre 2017 (N°2017 C 111) dans le cadre de la convention signée avec la Région permettant aux EPCI d'intervenir en aide auprès des entreprises selon le régime fixé dans le cadre du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation).

Ce dispositif est mobilisable au bénéfice des entreprises uniquement si la collectivité (EPCI), à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10 % (minimum) de l'assiette éligible, en complément de la Région qui apporte 20 % plafonné à 50 000 € de dépenses.

Une nouvelle demande de subvention concerne le projet de création d'un commerce de glacier artisanal et restauration rapide à base de produits fermiers, situé dans le centre-bourg d'Ars-sur-Formans. Ce projet porté par la SAS LA CREME DES GLACES a pour objectif de valoriser des produits locaux.

La rénovation des locaux consistera dans la mise aux normes (plomberie, électricité, murs, sanitaires et sol) ainsi qu'en l'acquisition de matériel professionnel (banques réfrigérées, mobilier, appareils de cuisson). Ces investissements contribueront à dynamiser le centre bourg avec une offre de qualité sur un site à forte affluence touristique tout en bénéficiant à la population locale.

Le montant d'investissement éligible retenu est de 63 225 € HT. L'aide de la Région sera d'un montant de 10 000 € sous réserve d'un cofinancement de 5 000 € par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

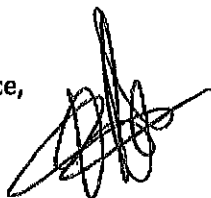
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 17/11/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VALIDER**, dans le cadre de l'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, le soutien au projet de création d'un commerce de glacier artisanal et restauration rapide fermière par la SAS LA CREME DES GLACES à Ars-sur-Formans ;
- ✓ **D'ATTRIBUER**, dans le cadre de l'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, une subvention pour un montant de 5 000 € à la SAS LA CREME DES GLACES ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2022 et suivants.

A Trévoux, le 28/11/2022

La Secrétaire de Séance,
Gaëlle LICHTLE



Le Président,
Marc PECHOUX

Affichage sous format électronique :

01 DEC. 2022

